



Le service administratif situé à l'entrée de la clinique vous accueille du lundi au vendredi de 7h 30 à 17h 00 et le samedi de 7h 30 à 12 h 00.

Documents à présenter pour toute inscription :

- Une pièce d'identité.
- La feuille d'admission (de couleur jaune) préalablement complétée et signée.
- Votre carte VITALE mise à jour ou votre attestation VITALE ou votre notification de prise en charge par la C.M.U., valable à la date d'hospitalisation.
- Un accord de prise en charge préalablement demandé à votre MUTUELLE ou votre carte si le détail des frais remboursés dans le cadre d'une hospitalisation y figure. La clinique pratique le tiers payant avec certaines mutuelles qui ont passé avec elle une convention : renseignez vous auprès de votre mutuelle.

Si vous êtes soigné(e) dans le cadre d'un accident de travail, pensez à apporter :

- le formulaire A.T. rempli par votre employeur.

Si le chirurgien vous a demandé de transmettre une entente préalable à la Sécurité Sociale (par exemple en O.R.L), nous remettre :

- le formulaire complété de l'accord du Médecin Conseil de la Sécurité Sociale.

Pour les séjours dans notre service de MATERNITÉ, apportez :

- vos étiquettes autocollantes, délivrées par certaines Caisses d'Assurance Maladie,
- votre livret de famille.

Si vous n'avez pas de couverture sociale, ou si vous n'avez pu obtenir la prise en charge par la caisse d'assurance, vous devrez régler à la clinique l'intégralité des frais d'hospitalisation calculés suivant le tarif applicable à l'établissement.

- Un acompte vous sera demandé dès l'entrée.

Les démarches administratives devront être effectuées le plus rapidement possible au service administratif, par vous-même ou l'un de vos proches.

Si vous êtes entré(e) en urgence ou en dehors des heures d'ouverture du service administratif, vous serez accueilli(e) par le personnel des services de chirurgie ou de maternité.